



HÉRAULT ENVIRONNEMENT  
ESPACES NATURELS SENSIBLES  
**Schéma départemental**  
**2019 - 2021**





# Sommaire

<b>Les fondements du schéma</b>	<b>4</b>
<b>Cadre réglementaire</b> .....	<b>4</b>
<b>ENS : définition</b> .....	<b>4</b>
<b>Outils</b> .....	<b>4</b>
<b>Pourquoi un schéma ?</b> .....	<b>5</b>
<b>Le schéma 2019-2021 (et perspectives 2030)</b>	<b>6</b>
<b>Bilan</b> .....	<b>6</b>
<b>Diagnostic et enjeux</b> .....	<b>9</b>
<b>Stratégie, objectifs</b> .....	<b>14</b>
<b>Plan d'actions</b> .....	<b>15</b>
Orientation 1 : Les ENS facteur de développement équilibré des territoires.....	16
Orientation 2 : Les ENS outil d'attractivité des territoires et support d'activités économiques.....	17
Orientation 3 : Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics.....	17
<b>Fiches actions</b> .....	<b>18</b>
Orientation 1.....	18
Orientation 2.....	25
Orientation 3.....	32
<b>Mise en œuvre et pilotage</b> .....	<b>34</b>
<b>Budget</b> .....	<b>37</b>

“

## L'Hérault,

## LA TERRE DE L'AIR ET DE L'EAU



**KLÉBER MESQUIDA**

*Président du Conseil départemental de l'Hérault*

L'Hérault, amphithéâtre naturel, s'étage en gradins successifs depuis le littoral méditerranéen jusqu'aux hauts cantons en passant par les plaines viticoles ou les piémonts.

Cette situation offre une véritable diversité de paysages, ponctuée par une trame de cours d'eau et de lacs. Plages, forêts, plaines, garrigues... autant d'espaces qui nous rappellent combien notre nature est d'une **grande diversité biologique** et combien elle contribue à rendre notre territoire attractif.

Dès le début des années 80, le Département a mis en œuvre **une politique unique** en France en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels. En classant **la totalité des zones naturelles et agricoles du territoire héraultais en espaces naturels sensibles**, le Département s'est positionné comme un des chefs de file en la matière. Cet acte précurseur en France nous a permis de préserver plus de **8 000 hectares d'espaces naturels**.



**CHRISTOPHE MORGO**

*Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault délégué à l'environnement*

A l'heure où le besoin de nature devient de plus en plus prégnant, face aux pressions constituées par la croissance démographique et les effets du changement climatique, le Département se doit, plus que jamais, d'être l'acteur majeur de la **préservation du cadre de vie** des Héraultais.

Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles 2019-2021 exprime cette volonté de **préserver les paysages, la biodiversité et la ressource en eau** tout en s'adaptant aux nouveaux défis.

Maintenir le rôle que jouent les espaces naturels sensibles dans le développement équilibré des territoires, développer leur attractivité et leur permettre de devenir un formidable vecteur de lien social pour tous les habitants, telles sont les orientations d'**Hérault Environnement**.

Le renforcement des partenariats avec les différents acteurs du territoire (Collectivités, Conservatoire du Littoral, Agence de l'Eau, Réseau associatif..) est gage de la réussite de cette ambition afin d'intégrer dans les politiques locales tous les aspects de ces enjeux environnementaux.

Cette approche, au plus près des besoins, permet de concilier le respect de l'**environnement** et l'essor de son potentiel économique. La promotion des **activités de pleine nature**, de l'**offre touristique** et des **initiatives innovantes dans l'agriculture**, s'harmonise avec l'**éducation à l'environnement et l'ouverture de ces sites remarquables au public** afin de créer une dynamique vertueuse au bénéfice du territoire.

Mettre à disposition de tous, cette grande diversité du patrimoine naturel et des paysages héraultais, offrir à chacun la possibilité de goûter des moments privilégiés dans la nature : une belle ambition pour l'Hérault.



# LES FONDEMENTS DU SCHÉMA

## Cadre réglementaire

Depuis juillet 2003, la politique des espaces naturels sensibles trouve sa traduction dans le Code de l'Urbanisme (article L.113-8) : « **Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles**, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.101-2 ».

## Outils

Le **Département** a la **compétence** pour élaborer une **politique** globale en faveur des milieux naturels. Il dispose de **deux outils** pour la mettre en œuvre :



### UN OUTIL FONCIER

**Le droit de préemption** qui peut être exercé par le Département (ou par substitution par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres dit « Conservatoire du Littoral » ou les communes), pour l'acquisition amiable ou l'expropriation.

**Par la couverture totale des Zones A (agricoles) et N (naturelles) de son territoire, le Département permet à toutes les communes et au Conservatoire du Littoral de pouvoir bénéficier de cet outil.**

### UN OUTIL FINANCIER

**La part départementale de la Taxe d'Aménagement (L.113-10)**, obligatoirement affectée à cette politique par un mécanisme de compensation généré par la construction :

- **pour l'acquisition de terrains, l'aménagement et l'entretien de tout espace naturel, boisé ou non, sous réserve de son ouverture au public,**
- **pour sa participation à l'acquisition, à l'aménagement, la gestion et l'entretien de terrains du Conservatoire du Littoral, d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent.**

A cela vient désormais s'ajouter l'outil **stratégique de programmation : le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 2019-2021** qui ouvre sur les **perspectives à 2030.**

## Pourquoi un schéma ?

Les pressions et les phénomènes fonciers anticipés il y a plus de 30 ans sont encore plus marqués aujourd'hui sur le territoire héraultais.

Les activités humaines, consommatrices d'espaces autour des agglomérations et du littoral, viennent perturber les équilibres environnementaux. L'étalement urbain, les aménagements et équipements peuvent fractionner, endommager ou éradiquer les habitats naturels, parfois de manière irréversible. Le changement climatique vient dans le même temps renforcer ces perturbations et modifier notre environnement.

Depuis trois décennies, le besoin de nature, d'espaces et de loisirs verts des citoyens s'est accru. La préservation des espaces naturels, qui constitue l'un des piliers de la préservation du cadre de vie héraultais, apparaît plus que jamais comme un enjeu

majeur pour le Département.

La politique menée en la matière devait donc être réévaluée et réadaptée à la mesure des enjeux nouveaux, au contexte réglementaire actuel et aux différentes politiques sectorielles conduites: une nouvelle stratégie et un plan d'action doivent être mis en œuvre.

Par cette **démarche volontaire**, le Département de l'Hérault se dote **d'un outil stratégique de programmation pour la prochaine décennie et affirme sa compétence en tant qu'acteur majeur** du déploiement de la politique ENS sur le territoire. Le Schéma des ENS permet de donner une **plus grande lisibilité aux actions déjà menées**, de définir celles à mettre en œuvre très rapidement et de se doter d'une **vision prospective jusqu'en 2030**.



Lac du Salagou (Celles)



Les Lavagnes (Montpeyroux)



Désert de Restinclières (Prades le Lez)



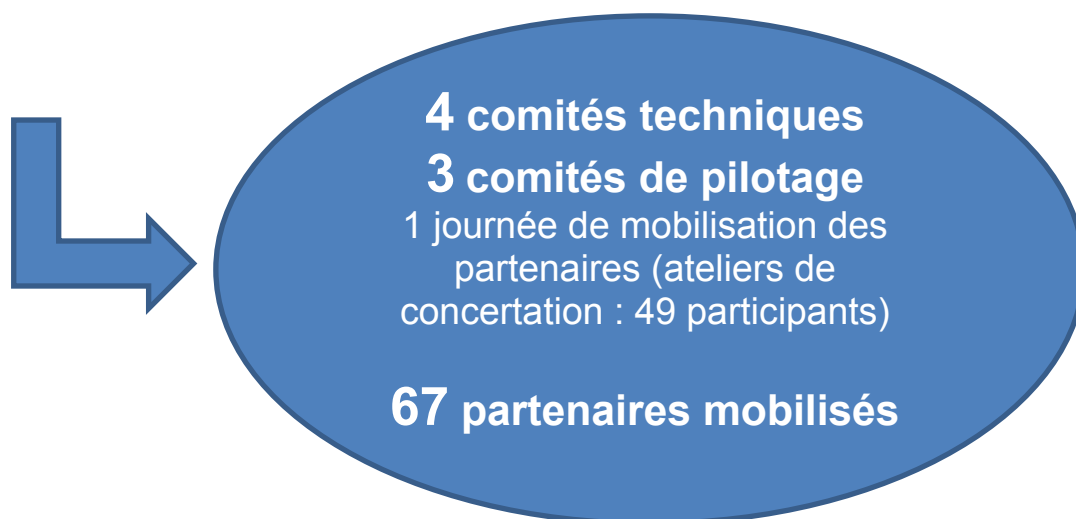
# LE SCHÉMA 2019-2021 (et perspectives 2030)

## Un projet concerté : méthodologie en quatre étapes

Le présent document est la synthèse d'une étude conduite par le bureau d'étude ACER Campestre depuis Mai 2017. Elle a permis d'établir un bilan de la politique ENS, depuis sa mise en place, de mettre en lumière les enjeux et d'aboutir à un plan d'action qui sera déployé jusqu'en 2021, avec des perspectives à l'horizon 2030.

### Bilan

Un bilan effectué sur les **30 dernières années** a mis en exergue les **atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces** du territoire et des actions départementales mises en œuvre. Les élus, partenaires institutionnels, scientifiques et associatifs ont été rencontrés tout au long de l'étude et des ateliers d'échange ont contribué à la rédaction du Schéma.





La grille AFOM ci-dessous concerne à la fois les actions départementales et le territoire héraultais

Atouts	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ANTERIORITE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE</li> <li>• COUVERTURE ENS TOTALE DU TERRITOIRE</li> <li>• TAENS</li> <li>• ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</li> <li>• 100 KM DE FAÇADE LITTORALE</li> <li>• DIVERSITES PAYSAGERES</li> <li>• RICHESSE BIODIVERSITE (HOT SPOT)</li> <li>• MAITRISE FONCIERE PUBLIQUE DES ENS (Département 8200 ha, communes 1500 ha, Conservatoire du Littoral 4400 ha)</li> <li>• DEVELOPPEMENT D'OUTILS SPECIFIQUES (observatoire foncier, SIF)</li> <li>• POLITIQUE DES SPORTS DE NATURE DEVELOPEE</li> <li>• PDESI OPERATIONNEL</li> <li>• STRUCTURATION TERRITORIALE PAR BASSIN VERSANT (Zones Humides)</li> <li>• PREMIER DEPARTEMENT DE FRANCE GRANDS SITES ET OGS (Opération Grands Sites)</li> <li>• GESTION FORESTIERE RESEAU DFCI : 70% du département sous surveillance, 2000 kms de pistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRESSIONS ANTHROPIQUES</li> <li>• CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES</li> <li>• SPECULATION FONCIERE</li> <li>• FERMETURE DES MILIEUX / PERTE DE BIODIVERSITE / INCENDIES</li> <li>• CHANGEMENT CLIMATIQUE</li> </ul>
Faiblesses	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PEU DE LISIBILITE DE LA POLITIQUE ENS</li> <li>• NECESSAIRE ACCROISSEMENT DES COMPETENCES EN GESTION DE LA BIODIVERSITE</li> <li>• REPARTITION INEGALE DES ENS SUR LE TERRITOIRE</li> <li>• NECESSITE DE MISE EN OEUVRE D'UNE STRATEGIE FONCIERE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BESOIN ACCRU DES POPULATIONS POUR LA NATURE</li> <li>• PARTENARIATS AVEC LES INSTITUTIONS</li> <li>• RESEAU LOCAL D'ACTEURS TRES DEVELOPPE</li> <li>• OUTILS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (Maison Départementale de l'Environnement)</li> <li>• OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL CLIMATOLOGIE EAU, ENVIRONNEMENT, LITTORAL (ODCEEL)</li> <li>• EVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE</li> <li>• MONTEE EN COMPETENCE DES COLLECTIVITES (ENS, biodiversité, Zones Humides)</li> <li>• SITES ENS VITRINES</li> <li>• DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DE RECHERCHE</li> </ul>

# L'action départementale

## EN MAITRISE D'OUVRAGE

- Veille foncière, **acquisition**
- **Etudes** (inventaires, plans de gestion...),
- **Ouverture au public**, préservation des paysages, **aménagement**s légers, gestion réhabilitation d'espaces naturels, **gestion forestière et lutte contre l'incendie**,
- **Aménagement de bâtis** à des fins d'accueil, de gestion et de **sensibilisation** liés aux sites naturels,
- **Préservation de zones humides**,
- Préservation ou remise en état de **continuités écologiques** (Trames verte et bleue),
- Aménagement et gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux **sports de pleine nature**, (PDESI),
- **Animation, communication, sensibilisation** et éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD),
- **Personnels** affectés au Département pour la politique ENS.

## EN AIDE AUX TIERS

- Aux **collectivités**, pour l'acquisition et l'aménagement de sites,
- Aux gestionnaires des sites du **Conservatoire du Littoral** pour l'aménagement et la gestion de ces sites,
- À des **associations** dont les actions valorisent les ENS,
- À des **organismes de recherche**,
- À des **projets agricoles en faveur de la biodiversité**.



Lavagne (St Guilhem le Désert)



Château de Restinclières (Prades le Lez)



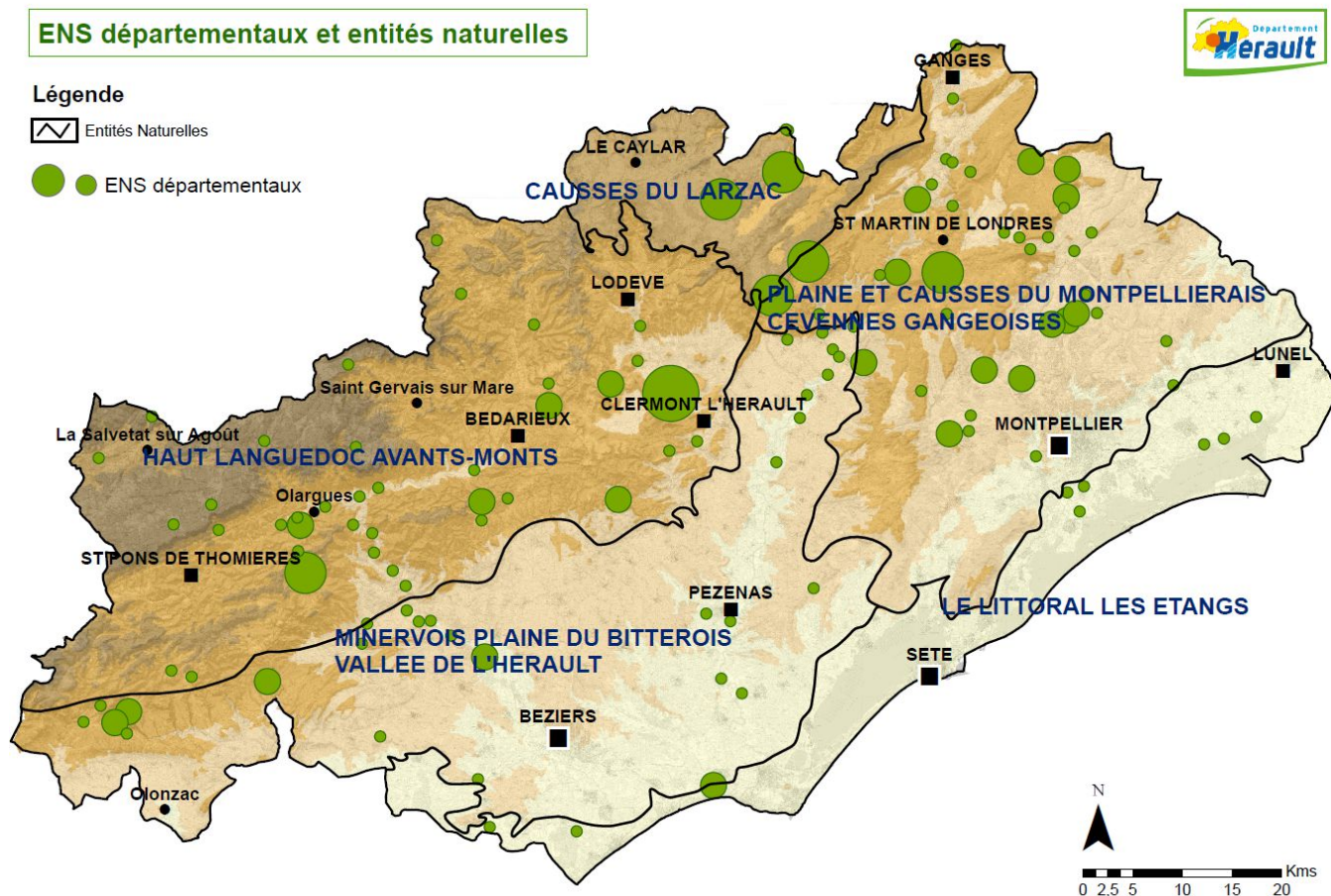
Salins de Frontignan

## Chiffres clés

- **70 % de la biodiversité nationale** présente sur le territoire héraultais
- **6 300 ha** d'ENS départementaux (+ 1 850 ha du Salagou) soit **1% du territoire**
- **110 sites** (dont 20 principaux domaines départementaux)
- **1 500 ha** d'ENS maîtrisés par les communes
- **5 000 hectares** couverts par des **plans de gestion (65%)**
- **3 800 hectares** occupés par l'activité **pastorale (45 %)**
- **250 animations** gratuites par an sur les ENS
- **Près de 300 000 personnes** par an fréquentent les domaines, participent à des animations ou des manifestations organisés par le Département ou des tiers.

## Diagnostic et enjeux

Un **diagnostic** a ensuite été établi afin de faire ressortir les **enjeux** actuels du territoire. En terme de méthodologie, le territoire héraultais a été découpé en zones géographiques pour lesquelles les **caractéristiques paysagères, éco-systémiques et climatiques** sont homogènes. **5 grandes entités naturelles** ont ainsi été définies, dans lesquelles **pressions et enjeux**, propres à chacune d'elle, ont été mis en avant.



### Des acquisitions d'espaces naturels concentrées essentiellement sur la moitié Nord du département durant les années 80/90.

Durant les 25 premières années, la déprise du pastoralisme, le risque incendie accru qui en résulte, les premiers conflits d'usage liés aux activités et sports de nature et la maîtrise d'espaces de ressourcement dans le Nord Montpellier ont constitué les critères prioritaires en matière d'acquisitions foncières départementales.



# Les enjeux

## ■ Préserver les paysages

Les paysages et leur diversité dans le département sont un atout majeur de l'attractivité du territoire. Il s'agit là de l'une des composantes essentielles de la définition des ENS. Cette dimension paysagère est à développer, dans un territoire riche de Grands Sites et d'Opérations Grands Sites comme le nôtre.



La Font du Griffon (Montpeyroux)



Site du Salagou (Celles)

## ■ Poursuivre la politique de préservation, de restauration et de gestion

Le Département est aujourd'hui un acteur majeur de la gestion des espaces naturels. Il partage cette compétence avec d'autres acteurs comme le Conservatoire des espaces naturels, le Conservatoire du Littoral et les collectivités locales. Les partenariats entre acteurs et les moyens engagés doivent être pérennisés. Si le réseau des espaces préservés est déjà bien développé, il existe encore des secteurs à prendre en compte, que ce soit sur des cœurs de nature (dont des microsites), sur les corridors écologiques ou dans l'espace périurbain.

## ■ Préserver la ressource en eau et s'appuyer sur les services des zones humides

La préservation et la renaturation des zones humides constituent un enjeu fort pour leur rôle de continuité écologique. (têtes de bassin à enjeu patrimonial, zones littorales saumâtres, sableuses et lagunaires, ripisylves et zones humides accompagnant les grands cours d'eau). Ces milieux accueillent des espèces patrimoniales et jouent un rôle remarquable en termes de services rendus (soutien d'étiage, lutte contre les petites inondations, expansion des crues, régulation et soutien des débits d'étiage, épuration et support d'une grande biodiversité,...).



Zone humide du Clôt (Vias)



Mare Temporaire Roussières (Viols en Laval)

Le besoin d'un **accompagnement technique des communes** sur la question des zones humides a été mis en exergue. La **stratégie foncière** (Schémas d'Intervention Foncière : **SIF**), développée depuis de nombreuses années par le Département sur le littoral, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et les communes, y a largement contribué et doit être poursuivie. Le Département joue ainsi un rôle fédérateur important en matière de préservation et de gestion de la ressource en eau sur le territoire héraultais.

## ■ Répondre aux besoins des populations en intégrant l'impact du changement climatique sur les milieux naturels

Le changement climatique modifiera à moyen terme les paysages, la répartition des espèces mais également la vie quotidienne des habitants dans l'Hérault. Les épisodes répétés de sécheresse combinés aux forts et fréquents épisodes méditerranéens auxquels est confronté l'Hérault posent la question de la capacité de résistance du territoire et de son adaptation au changement climatique à venir.



La Lergue Crue de 2015 (Cartels Le Bosc)




## ■ Enjeux environnementaux et paysagers par entités naturelles

### Gérer la fréquentation des sites

 Sites majeurs à forte fréquentation  Limite entité naturelle

### Agir sur les secteurs à enjeux sous pressions


 ZNIEFFs de type 1 soumises à une empreinte humaine forte à très forte

 Secteurs mis en avant par les acteurs locaux

### Préserver et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides

 Cours d'eau classés en liste 1 (réservoirs biologiques SDAGE)

 Zones humides

 Masses d'eau rivière dont l'état écologique ou chimique est médiocre à mauvais

 Masses d'eau côtières ou souterraines dont l'état écologique, chimique ou quantitatif est médiocre à mauvais

### Haut-Languedoc et Avant-monts

- Maintenir les corridors écologiques et les coupures d'urbanisation (documents d'urbanisme)

- Encadrer les activités touristiques de pleine Nature

- Anticiper le changement climatique en forêt et généraliser les îlots de sénescence

- Préserver la ressource eau dès l'amont

### Causse du Larzac

- Maintenir la présence pastorale

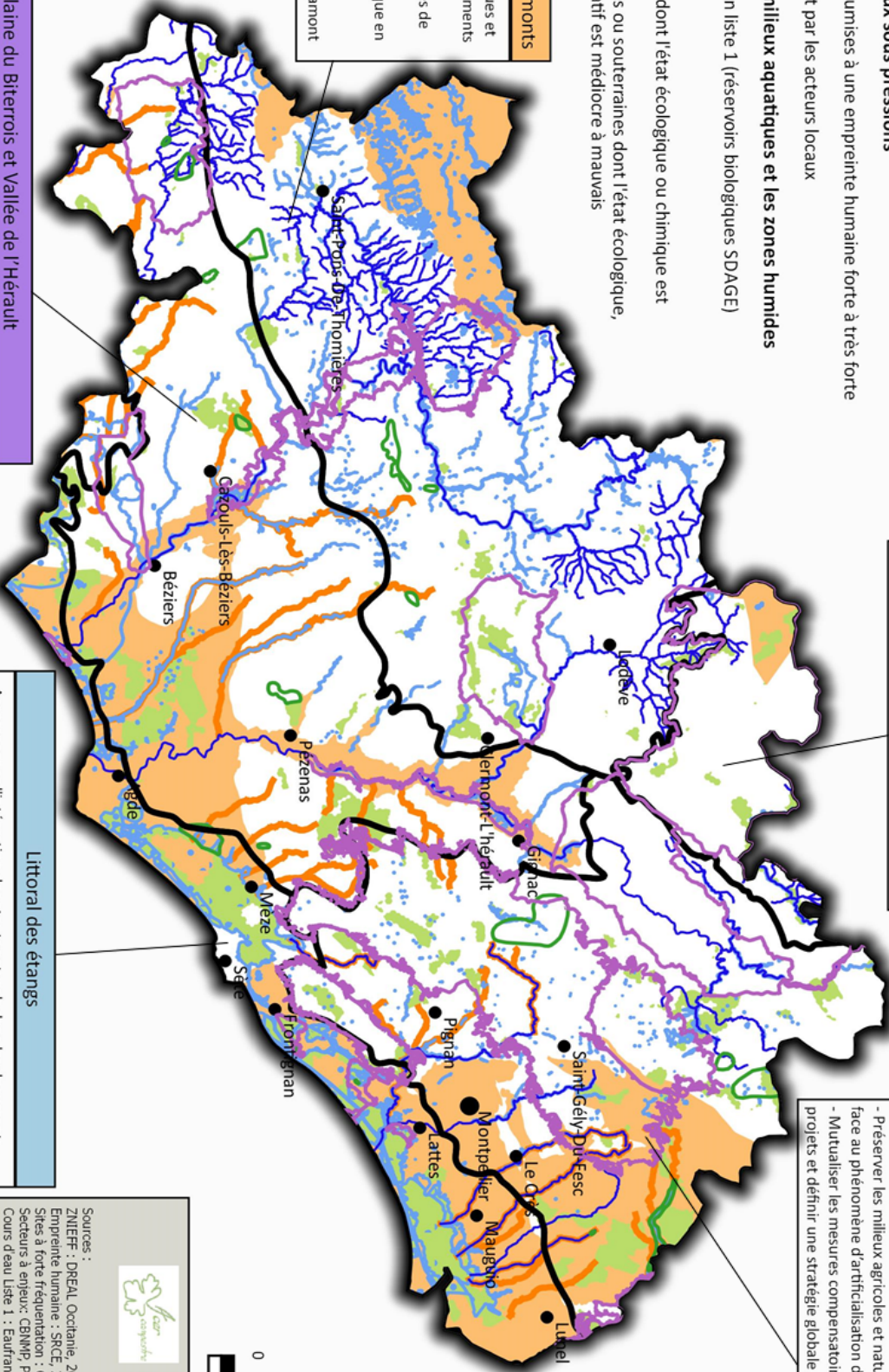
- Préserver les « microsites » naturels

### Plaines et Causses du Montpelliérains, Cévennes Gangeoises

- Maintenir l'agropastoralisme méditerranéen

- Préserver les milieux agricoles et naturels périurbains face au phénomène d'artificialisation des terres

- Mutualiser les mesures compensatoires des grands projets et définir une stratégie globale de compensation



### Minervois, Plaine du Biterrois et Vallée de l'Hérault

- Accompagner les dynamiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité (viticulture)

- Gérer les surfaces en friche agricole pour leur intérêt pour l'avifaune (Outarde)

- Préserver les ripsylves et équiper (franchissement) les principaux cours d'eau pour maintenir les corridors écologiques

- Préserver les « microsites » naturels comme les mares temporaires

### Littoral des étangs

- Accompagner l'intégration des atouts naturels dans les documents d'urbanisme

- Maintenir des continuités écologiques entre des cœurs de biodiversité

- Donner aux gestionnaires d'espaces naturels les moyens pour mener leurs missions

- Définir les modalités d'action pour faire face aux nouvelles pressions



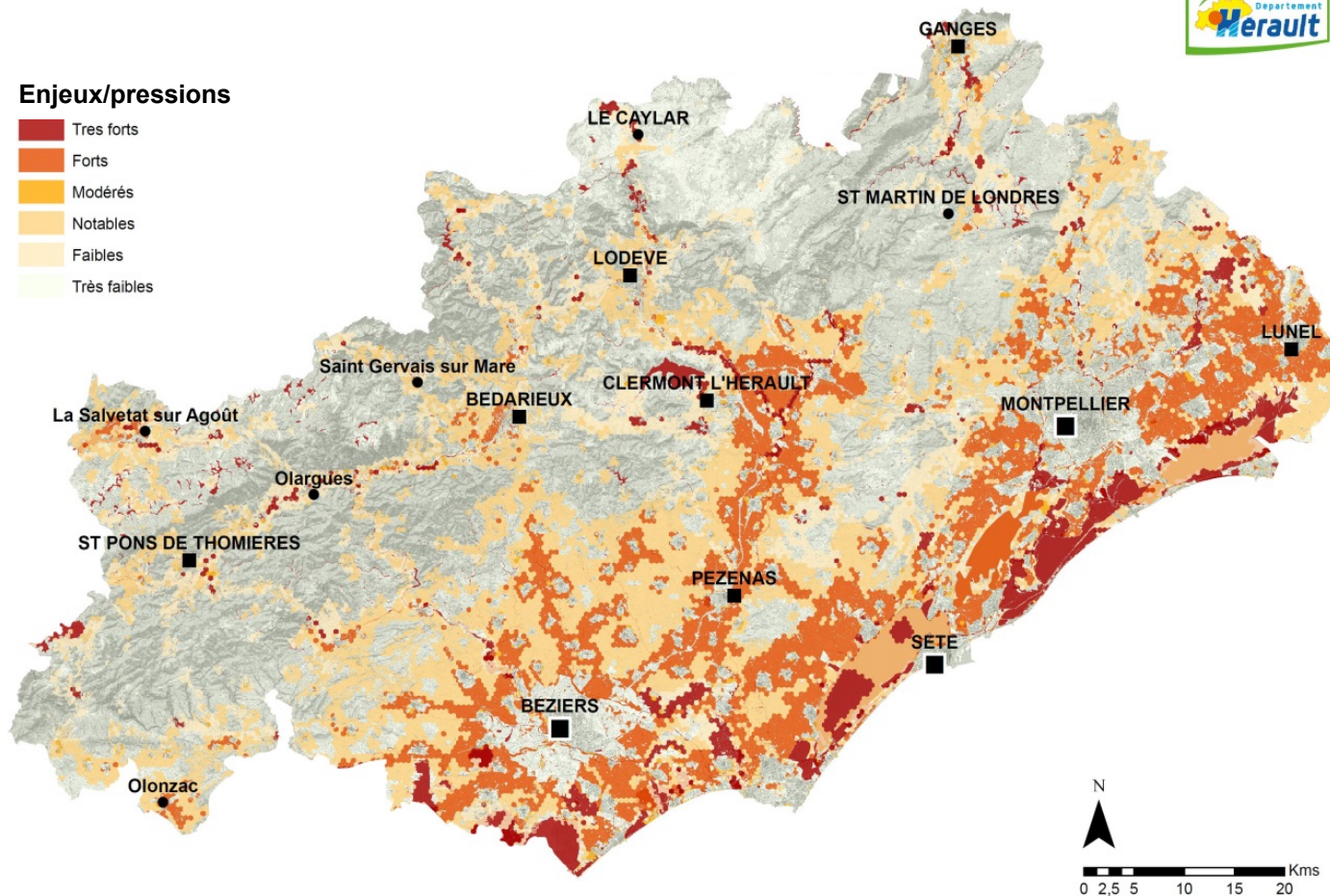
Sources : DREAL Occitanie, 2017  
 ZNIEFF : DREAL Occitanie, 2017  
 Empreinte humaine : SRCF, 2015  
 Sites à forte fréquentation : OCS/CS + CD04, 2018  
 Secteurs à enjeux : CBMMP, PNRRL, 2017  
 Cours d'eau Liste 1 : EauFrance, 2014  
 Masses d'eau : SDAGE RM, 2016  
 Zones humides : CD04 2006, SYBLE 2011, SMVOL, 2016, PNRRL, 2017  
 Villes : BD TOPO IGN, 2008  
 Entités naturelles : CERCI, 2017  
 Projection : Lambert RGF 93  
 Cartographie : CERCI, Octobre 2018



## ■ Enjeux et pressions



### Enjeux/pressions



Les phénomènes ayant prévalu dans l'orientation de la politique ENS départementale subsistent toujours dans la moitié Nord du département. Cependant, les tensions et pressions sur les espaces naturels et agricoles s'amplifient désormais **au sud du territoire** où les enjeux territoriaux prédominants se concentrent, **en particulier sur le littoral, dans les espaces proches des agglomérations et dans le couloir autoroutier de l'A75.**

### UNE AMBITION : LE DEPARTEMENT, ACTEUR MAJEUR DU DEVENIR DE SON CADRE DE VIE

#### UNE STRATÉGIE AUTOUR DE 4 OBJECTIFS FORTS

- 1. Renforcer le rôle du Département** en tant qu'acteur majeur du déploiement de la politique ENS sur le territoire
- 2. Adapter la politique ENS** aux enjeux actuels des territoires
- 3. Conforter les partenariats**
- 4. Développer les actions ENS** en lien avec les autres politiques sectorielles départementales



Station de Drosera en bordure de route (Olargues)



Capitelle- Plateau de l'Auvergne (Celles)



Forestiers sapeurs



Animation Grotte de l'Hortus (Valflaunès)



Exploitation viticole aménagement en faveur de la biodiversité (Abeilhan)

## Plan d'actions

La stratégie est déclinée en **trois orientations** fondamentales, déployées en **5 axes** et **16 actions** présentées ci-après.

### Orientation

# 1

## Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 1. Construire un réseau des ENS

Axe 2. Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité

### Orientation

# 2

## Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

Axe 3. Accompagner l'agriculture et les initiatives innovantes

Axe 4. Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages

### Orientation

# 3

## Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics

Axe 5. Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature



# Orientation 1

## Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

<b>Axe 1.</b> <b>Construire un réseau des ENS</b>	<i>Action 1 – Structurer, valoriser, conforter le réseau des ENS départementaux</i>
	<i>Action 2 – Accompagner le développement de sites sous maîtrise d’ouvrage des collectivités territoriales</i>
	<i>Action 3 – Poursuivre le déploiement des actions en faveur de la biodiversité</i>
	<i>Action 4 – Poursuivre la veille foncière et la mise en œuvre d’une expertise foncière au service des collectivités et des services départementaux</i>
<b>Axe 2.</b> <b>Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité</b>	<i>Action 5 – Accompagner les collectivités dans la connaissance des espaces naturels et la prise en compte de la biodiversité dans leurs documents d’urbanisme</i>
	<i>Action 6 – Sensibiliser les élus en charge des documents d’urbanisme</i>
	<i>Action 7 – Accompagner les projets de préservation et de réhabilitation des champs d’expansion des crues et des zones humides</i>

## Orientation 2

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

<b>Axe 3.</b> <b>Accompagner l'agriculture et les initiatives innovantes</b>	<i>Action 8 – Soutenir les actions en faveur de la biodiversité dans les espaces agricoles</i>
	<i>Action 9 – Valoriser les ENS comme supports aux métiers de la gestion de l'espace</i>
<b>Axe 4.</b> <b>Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages</b>	<i>Action 10 – Structurer, développer, animer des sites vitrines « entrée de réseau » avec une offre pédagogique</i>
	<i>Action 11 – Développer des actions pédagogiques sur les ENS pour les collégiens</i>
	<i>Action 12 – Poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la politique ENS</i>
	<i>Action 13 – Promouvoir une offre touristique autour des sites ENS et des sports de nature</i>
	<i>Action 14 – Poursuivre et développer les programmes d'éducation à l'environnement (Maison Départementale de l'Environnement)</i>

## Orientation 3

Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics

<b>Axe 5.</b> <b>Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature</b>	<i>Action 15 – Rendre accessible le réseau des sites ENS à l'ensemble des publics</i>
	<i>Action 16 – Favoriser l'accès à la nature comme outil d'intégration sociale</i>

afin d'affirmer notre volonté de préserver la nature et de la rendre accessible à tous :

**Labellisation « Hérault Environnement » de sites ENS et d'actions**



# 1

## Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

### Axe 1: Construire un réseau des ENS

## Action n°1

### Structurer, valoriser, conforter le réseau des ENS départementaux

#### ■ Contexte

Le Département souhaite aujourd'hui structurer la gestion de ce patrimoine et poursuivre le travail de valorisation. Si l'objectif actuel tend de moins en moins vers l'acquisition, le réseau des ENS peut néanmoins être conforté, notamment dans

les entités naturelles où des besoins de préservation ont été identifiés. Une stratégie foncière doit être définie avec notamment la poursuite de la mise en place de Schémas d'Intervention Foncière sur le littoral - SIF (Hérault Littoral).

#### ■ Description

- Maintenir et dynamiser le réseau de sites existant.
- Intégrer les nouveaux enjeux environnementaux locaux et les nouvelles pressions foncières
- Poursuivre la gestion actuelle des sites : élaborer des plans de gestion, les évaluer et réactualiser, renouveler les dispositifs d'interprétation, poursuivre la gestion écologique des sites, etc.
- Donner une cohérence à l'ensemble du réseau de sites, permettre une meilleure connaissance et appropriation de ceux-ci par les populations locales et favoriser leur valorisation dans le cadre de l'action touristique
- Conforter le réseau actuel sur la base d'une stratégie foncière établie, intégrant des acquisitions éventuelles de sites à enjeux exceptionnels ou stratégiques
- Etudier l'éventualité du transfert de sites et la délégation de gestion de parcelles n'ayant pas de vocation affirmée à l'échelle départementale
- Développer une stratégie foncière sur l'espace littoral notamment par la poursuite de la mise en place de SIF (déclinaison dans la stratégie Hérault Littoral).

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Collectivités locales porteuses de projets locaux en lien avec les espaces naturels et la biodiversité		

# 1

## Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

### Axe 1: Construire un réseau des ENS

#### Action n°2

#### Accompagner le développement de sites sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales

##### ■ Contexte

Toutes les communes de l'Hérault bénéficient du droit de préemption ENS par substitution au Département. C'est ainsi que plus de 1500 ha ont été acquis par elles. Par ailleurs, les récentes évolutions de l'organisation des territoires ont renforcé le rôle des EPCI, avec la montée en

compétence des Communautés de communes et d'agglomération gestionnaires de sites naturels. Les communes peuvent également leur déléguer leur droit de préemption ENS.

L'objectif de l'action est d'accompagner les collectivités dans la valorisation de leurs espaces naturels.

##### ■ Description

- Sensibiliser les collectivités aux enjeux ENS et à l'importance de la mise en place d'action de protection et de valorisation
- Mettre en œuvre l'expertise foncière, les conseils juridiques et stratégiques
- Mobiliser les outils financiers et fonciers (droit de préemption par substitution et acquisition) selon la stratégie départementale foncière établie (SIF)
- Mettre en cohérence la politique ENS du Département avec celles des collectivités au travers d'une mise en réseau des ENS départementaux et communaux
- Renforcer le réseau des espaces naturels de l'Hérault par la maîtrise foncière, l'ouverture au public, ou la valorisation des sites des collectivités territoriales
- Inciter et mettre en place des stratégies foncières en partenariat avec les collectivités : ceci permet d'assurer à long terme la maîtrise publique d'espaces à fort enjeux paysagers, de sites identifiés dans les documents d'urbanisme en particulier ceux jouant le rôle de corridor écologique, ou de réservoir de biodiversité (Trame verte et Bleue TVB du Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE)
- Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du partenariat Département/Région/Conservatoire du littoral dans le soutien à la gestion des sites et l'ouverture au public des propriétés du Conservatoire, en cohérence avec le plan régional Littoral 21 et la stratégie départementale Hérault Littoral
- Mobiliser l'expertise technique et juridique départementale, au service de projets de territoire et à la mise en place de stratégies au niveau local
- Favoriser les complémentarités des interventions foncières des collectivités avec l'action foncière départementale.

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
----------------------------	--------------------	-----------	--------------------------

<b>Partenaires</b>	Collectivités/Conservatoire du Littoral/ Région Occitanie / Associations environnementales
--------------------	--





# Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

## Axe 1: Construire un réseau des ENS

### Action n°3

### Poursuivre le déploiement des actions en faveur de la biodiversité

#### ■ Contexte

Au-delà des pistes DFCI et des itinéraires de randonnées, la gestion de la biodiversité et des espaces naturels est également prise en

compte dans l'entretien du réseau routier départemental et de ses dépendances, ainsi que des sites administratifs.

#### ■ Description

Déployer les actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de la gestion des dépendances routières, des espaces verts, de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et des sites administratifs du Département.

- **Routes** : gestion différenciée et valorisation des dépendances routières, intégration du risque de propagation des espèces invasives, mise en place d'une réflexion stratégique sur la démarche Eviter – Réduire – Compenser (ERC) dans le cadre des projets d'aménagement. Intégration du volet abeilles et pollinisateurs à la gestion des dépendances et accotements routiers
- **DFCI** : Développement d'un réseau sentinelles de la biodiversité (Forestiers sapeurs - FS). Collecte de données naturalistes et informations sur l'état de conservation et éventuelles pressions sur les milieux naturels. Données pouvant être valorisées dans le cadre des diagnostics des documents d'urbanisme et de l'Observatoire Départemental Climatologie

Environnement Eau Littoral (ODCEEL). Poursuite du partenariat avec la recherche.

- **Rando-Pisteurs - Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées PDIPR** : participation des Rando-Pisteurs au développement du réseau sentinelles de la biodiversité - Préservation de la biodiversité dans tous les travaux d'entretien (débroussaillage, réfection de murets,...) et de création d'itinéraires de randonnées, mise en place d'actions favorisant la biodiversité (plantes mellifères, abris à insectes, aménagement des fossés et mares,...)
- **Espaces verts** : Renforcement de la gestion différenciée des espaces verts (libre-évolution, limitation des interventions de tonte, maintien de bois mort,...) et aménagements en faveur de la biodiversité
- **Bâtiments départementaux** : Intégrer, chaque fois que c'est possible, des aménagements en faveur de la biodiversité (abris, nichoirs, hôtels à insectes....) à l'instar de ce qui a été fait sur les sites d'Alco et de Bessilles.

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
----------------------------	--------------------	-----------	--------------------------

<b>Partenaires</b>	Organismes de recherche, syndicats professionnels
--------------------	---

# 1

## Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

### Axe 1: Construire un réseau des ENS

#### Action n°4

#### Poursuivre la veille foncière et la mise en œuvre d'une expertise foncière au service des collectivités et des services départementaux

##### ■ Contexte

Il s'agit ici d'accompagner la maîtrise du foncier nécessaire aux politiques publiques, d'assurer une veille sur les territoires soumis à une pression foncière importante. Ceci permet d'accompagner les acquisitions foncières publiques sur une base de prix maîtrisés, et notamment :

- de conserver une mixité sociale
- d'acquérir des terres agricoles dans le cadre des PAEN
- d'assurer une veille et jouer un rôle d'alerte vers les directions opérationnelles dans leur maîtrise du foncier départemental

##### ■ Description

- Instruire les Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) des ENS
- Gérer le droit de préemption ENS du Département et son articulation avec les autres droits de préemption
- Alerter les directions opérationnelles départementales en charge du foncier, le Conservatoire du Littoral, les communes concernées, des ventes qui peuvent présenter un intérêt

- Sensibiliser les communes et les Intercommunalités à l'importance du foncier, à la cohérence des prix, et travailler sur la mise en place de stratégies foncières
- Recueillir, analyser et traiter les données des DIA par l'observatoire foncier
- Favoriser les complémentarités d'intervention foncière des collectivités avec l'action foncière départementale.

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Conservatoire du Littoral/Communes /Communautés de Communes et d'agglomération / AEMRC / SAFER / CEN LR / Syndicats de bassins versants		

# 1

## Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 2 : Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité

### Action n°5 Accompagner les collectivités dans la connaissance des espaces naturels et la prise en compte de la biodiversité dans leurs documents d'urbanisme

#### ■ Contexte

Le processus de rédaction des documents d'urbanisme est un moment clef pour intégrer les enjeux espaces naturels et biodiversité. Il s'agit de sensibiliser les collectivités afin de partager les

connaissances sur la biodiversité des communes et de permettre à chacun de se mobiliser.

Les publics visés sont les élus et acteurs de la société civile.

#### ■ Description

- Identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité et prendre en compte les enjeux en la matière dans les politiques communales ou intercommunales.
- Sensibiliser et apporter un soutien à la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communaux et Intercommunaux, sur la base des programmes d'aide existants et des projets locaux. Ces atlas constituent un socle d'information à prendre en compte dans la rédaction des documents d'urbanisme, ils constituent aussi des supports de communication
- Concourir au porter à connaissance sur les espaces naturels et les ENS dans le cadre de l'Avis des Personnes Publiques

Associées (APPA) : mettre en œuvre un cadre d'évaluation de la prise en compte de la biodiversité, des espaces naturels et de la TVB (Trame verte et Bleue) dans la rédaction des documents d'urbanisme, en tenant compte des inventaires déjà réalisés et des stratégies en cours (Zones Humides notamment)

- Enrichir la connaissance en intégrant les données du réseau des Forestiers sapeurs « FS sentinelles pour la biodiversité »
- Accompagner les collectivités volontaires dans la prise en compte spécifique des continuités écologiques et des paysages dans leurs documents d'urbanisme
- Inciter le niveau local à la mise en place de stratégies en faveur de la biodiversité.

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Collectivités, Agence Régionale pour la Biodiversité, Région, Etat, (DREAL SINP, DDTM)		



# 1

## Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 2: Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité

### Action n°6 Sensibiliser les élus en charge des documents d'urbanisme

#### ■ Contexte

Le processus de rédaction des documents d'urbanisme a déjà été identifié comme un moment clef pour intégrer les enjeux de biodiversité. L' élu est un acteur central.

Il s'agit de mettre en œuvre des actions de

sensibilisation et de communication auprès des élus sur des sujets précis : rétention des crues, rôle des zones humides, valorisation touristique d'un paysage identitaire, espèces emblématiques, importance de la pollinisation pour l'agriculture....

#### ■ Description

- Mise en place de formations et de sensibilisations en lien avec le territoire, des problématiques ou des projets de développement locaux. Elles peuvent prendre plusieurs formes :

- Sessions de sensibilisation avec sorties sur le terrain : politique "zéro phyto", gestion différenciée des espaces verts, gestion des

espèces invasives, valorisation d'un espace naturel

- Production de documents sur les espaces naturels à l'attention des élus présentant la politique ENS comme un support au développement local : plaquettes, films d'animation didactiques, opérations de promotion de la biodiversité lors d'évènements culturels

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Collectivités locales		

# 1

## Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 2: Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité

### Action n°7

#### Accompagner les projets de préservation et de réhabilitation des champs d'expansion des crues et des zones humides

##### ■ Contexte

Les zones humides fournissent de nombreux services éco systémiques : régulation des crues, fourniture d'eau potable, régulation du changement climatique, zones sources de biodiversité, paysages touristiques, supports pour la pêche et la conchyliculture, zones de chasse et de pêche, loisirs nautiques, etc. Il

s'agit ici d'apporter une attention particulière à leur prise en compte et mettre en place un accompagnement spécifique (financier, technique, juridique) dans le cadre du grand cycle de l'eau : sources, bassins d'alimentation, réseaux hydrauliques et les zones humides à très forts enjeux et menacées, issues des inventaires des syndicats de bassin.

##### ■ Description

A l'échelle des différents bassins versants :

- Optimiser la veille foncière et son utilisation par les acteurs de terrain
- Assurer une animation territoriale en vue de mettre en perspective à l'échelle départementale les actions mises en œuvre et les stratégies foncières locales portées par les syndicats de bassin versant et les EPCI (favoriser les échanges d'expérience)

- S'assurer de la cohérence d'interventions sur le territoire et dynamiser la mise en œuvre de la politique zones humides par le transfert d'expérience
- Diffuser la connaissance sur les zones humides, par le développement d'outils de communication adaptés afin de favoriser leur prise en compte dans les projets locaux et documents d'urbanisme
- Assurer la veille foncière sur la base des inventaires élaborés par les syndicats de bassin versant.

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Conservatoire du littoral, SAFER, Agence de l'eau RMC, syndicats de bassin, EPCI		

# 2

## Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

Axe 3: Accompagner l'agriculture, activité structurante de l'espace, et les actions innovantes

### Action n°8

#### Soutenir les actions en faveur de la biodiversité dans les espaces agricoles

##### ■ Contexte

La fermeture des milieux constitue une menace importante des systèmes agropastoraux. Une des actions consiste à maintenir des éleveurs dont l'activité contribue à l'ouverture des milieux et s'inscrit dans les plans de gestion environnementaux sur les ENS (55% des sites ENS font l'objet de conventionnement avec des éleveurs).

Le programme départemental « Agribiodiversité en Hérault » finance, pour sa part, des travaux portés par les agriculteurs en faveur de la

biodiversité.

Les chauves-souris prédatrices d'insectes dans les milieux agricoles contribuent à la lutte contre les ravageurs (ver de la grappe notamment). Une action expérimentale d'abris pour les chauves-souris a permis la mise en place et le suivi d'un réseau de plus de 200 abris chez les agriculteurs et les particuliers.

Lancé en 2016, le Plan Abeille et pollinisateurs 34 vise à promouvoir ces insectes en tant que pollinisateurs d'espèces végétales, sauvages et cultivées.

##### ■ Description

- Poursuivre les conventionnements et les investissements pour la gestion des sites ENS par le pastoralisme
- Anticiper les départs à la retraite et les transmissions d'exploitation sur les ENS
- Poursuivre la veille foncière en la matière en particulier dans le périmètre héraultais des Causses et Cévennes
- Promouvoir les politiques d'accompagnement de la DFCI en matière d'agropastoralisme sur les périmètres de protection des massifs boisés
- Poursuivre la mise en œuvre du **Plan Abeille 34**, intégrer les actions en cours dans les politiques routières et DFCI et élargir le partenariat avec les scientifiques
- Développer le pastoralisme comme moyen de gestion et d'entretien du domaine de Restinclières.

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Agriculteurs, éleveurs, syndicats agricoles, chambre d'agriculture, collectivités locales, réseau associatif		



# 2

## Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

Axe 3 : Accompagner l'agriculture, activité structurante de l'espace, et les actions innovantes

### Action n°9 Valoriser les ENS comme supports aux métiers de la gestion de l'espace

#### ■ Contexte

La pédagogie à l'environnement est un axe fort dans le développement des actions Espaces Naturels Sensibles, pour le monde scolaire identifié comme un public prioritaire. Il représente les acteurs de terrain de demain, qui

peuvent jouer un rôle de transmission des savoirs et pratiques aux générations suivantes.

Le réseau d'ENS du Département offre un large choix de terrains d'expérimentation pour tous les métiers de la gestion de l'espace.

#### ■ Description

- Animation et accueil des classes professionnelles sur les sites ENS
- Interventions sur sites : travaux d'entretien et de restauration des milieux, suivi des espèces, étude des dynamiques socio-économiques, mise en place d'équipements d'accueil du public,...
- Intégrer à cette démarche les actions inscrites dans les plans de gestion.

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Communes /Communautés de Communes/Conservatoire du Littoral/ Région Occitanie / Associations environnementales		

# 2

## Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

### Axe 4 : Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages

#### Action n°10

#### Structurer, développer, animer des sites vitrines « entrée de réseau » avec une offre pédagogique

##### ■ Contexte

Le réseau actuel des sites ENS est constitué de 110 sites ou domaines. Des manifestations et/ou animations sont mises en place chaque année pour permettre la découverte gratuite de ces espaces. Le Département joue un rôle important dans la découverte des espaces naturels et

dans la pédagogie de l'environnement (Maison Départementale de l'Environnement basée à Prades-le-Lez, sur l'ENS de Restinclières). Il s'agit de donner une lisibilité aux sites ENS et de définir une stratégie de déploiement de la politique sur les sites départementaux.

##### ■ Description

- Hiérarchiser les sites ENS en fonction de leur importance et leur rôle sur le territoire
  - Structurer, développer et animer un réseau de sites vitrines qui propose une offre pédagogique attractive et de qualité, et présente le rôle des espaces naturels, la biodiversité ainsi que les particularités géologiques et paysagères des différents territoires
  - Affirmer dans un premier temps les sites de Restinclières, de Bessilles et de Bayssan
- comme ancrages pour ce réseau
  - La future Maison du Littoral, intégrée à la stratégie Hérault Littoral, doit pouvoir jouer également ce rôle
  - Une offre pédagogique complémentaire peut être proposée, avec pour objectif d'exercer une attraction du public vers ces vitrines et l'amener à découvrir les autres domaines du département

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Collectivités locales gestionnaires d'ENS, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, Conservatoire du littoral, associations naturalistes		

# 2

## Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

Axe 4: Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages

### Action n°11

#### Développer des actions pédagogiques sur les ENS pour les collégiens

##### ■ Contexte

Il s'agit ici de poursuivre les actions spécifiques de pédagogie à l'environnement à destination du

public scolaire. Mettre en place des outils attractifs pour ce public spécifique, afin qu'il développe sa propre sensibilité à la biodiversité.

##### ■ Description

Concerne les collèves, cœur de cible.

- Mise en place d'appels à projets pédagogiques sur les espaces naturels pouvant être développés dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)
- Mise en place d'une chaîne You Tube ou autre support multimédia et lien avec les réseaux sociaux
- Production de contenus spécifiques dans le cadre des EPI
- Réseau des sites ENS comme espace support pour les productions
- D'autres outils peuvent être proposés : réflexion à mener avec le corps enseignant, projet avec le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ).

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Académie, corps pédagogique des collèves		



# 2

## Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

### Axe 4 : Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages

#### Action n°12

#### Poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la politique ENS

##### ■ Contexte

Le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) garantit l'accessibilité aux supports de pratiques intégrant la préservation environnementale, et l'exercice des autres usages (autres sports, chasse, pêche...). Les liens avec la politique des ENS sont donc étroits.

Une des réussites majeures de cette politique est d'avoir permis, depuis 2009, le développement d'une démarche concertée et

participative autour des sports de nature dans le département. Le travail doit être poursuivi dans ce sens dans le cadre du schéma départemental des ENS.

Il s'agira ici de définir ou orienter une politique de développement maîtrisé des sports de nature avec une offre globale prenant appui sur les ENS (aménagement, promotion touristique, événements, financements).

##### ■ Description

- Connecter les itinéraires de randonnées, les espaces supports d'activités sportives et le réseau de sites ENS
- Développer l'itinérance en prenant appui sur les services et équipements départementaux existants (mise à niveau de la qualité des relais du Réseau Vert®) et les ENS départementaux
- Appui à la maîtrise et à la sécurisation foncière des sites et itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale ou en accompagnement de projets locaux (veille, préemption, acquisition)
- Communiquer de façon ciblée sur les enjeux dans les espaces de pratiques où une attention particulière doit être portée à la faune, à la flore et aux paysages.

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	FFRP, fédérations et comités sportifs, gestionnaires des relais, usagers de l'espace et collectivités		

# 2

## Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

### Axe 4: Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages

#### Action n°13

#### Promouvoir une offre touristique autour des sites ENS et des sports de nature

##### ■ Contexte

Le tourisme « vert » est aujourd'hui un support de développement économique, de promotion du territoire, et de sensibilisation des populations locales et des visiteurs aux enjeux environnementaux. De la mer aux hauts cantons, les sites ENS représentent, à ce titre,

des outils adaptés et pertinents. Il s'agit ici de mettre en valeur les sites ENS dans l'offre touristique de l'Hérault, en lien avec le Schéma du Tourisme, les paysages, les Grands Sites, la politique des activités de pleine nature.

##### ■ Description

- Evaluer le potentiel touristique des ENS avec les partenaires concernés afin d'en assurer la promotion
- Intégrer les ENS au Schéma départemental du tourisme et à la démarche « Oenotour ».
- Promouvoir et intégrer les ENS dans de petites boucles touristiques à la journée ou la demi-journée
- Mettre en œuvre des circuits d'interprétation (rôle des ENS, paysage, gestion incendie, géologie...) de ½ h à

2 h sur les ENS (ex. Roussières)

- Développer la mise en réseau des sites ENS et des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR)
- Développer et mettre en cohérence avec le Schéma du Tourisme, la politique ENS prioritairement au sein des Grands Sites et des «sites majeurs» attractifs pour le public (Vallée de l'Orb, Pic-Saint Loup, Littoral, Gardiole...) et du périmètre UNESCO Causses et Cévennes.

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Collectivités locales et offices du tourisme, ADT 34, DREAL (opérations grands sites), structures gestionnaires de grands sites et porteuses d'opérations grands sites, entente interdépartementale Causses & Cévennes (Unesco), fédérations et comités sportifs		

# 2

## Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

### Axe 4 : Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages

#### Action n°14

#### Poursuivre et développer les programmes d'éducation à l'environnement (Maison Départementale de l'Environnement)

##### ■ Contexte

La Maison Départementale de l'Environnement (MDE) organise, sur une thématique annuelle, un cycle d'expositions, de sorties, de conférences, d'ateliers et café-débats.

Un programme annuel d'animation et de sensibilisation est mis en œuvre par le réseau associatif d'Education à l'Environnement, sous la forme d'un appel à projet. Il est déployé sur deux axes :

- Sensibiliser et éduquer à l'environnement un public non captif

- Faciliter la découverte de l'environnement sur les espaces naturels sensibles héraultais (animations sur inscription).

Le Département participe également à la sensibilisation à l'environnement par des interventions menées par les forestiers-sapeurs auprès des établissements scolaires, auprès des agents en charge de l'exécution des travaux (régie et entreprise) et du grand public fréquentant les ENS.

##### ■ Description

- Poursuivre le travail avec les acteurs de l'EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable) sur le réseau des ENS
- Mobiliser les partenaires associatifs sur de nouvelles thématiques et outils pour de nouveaux publics
- Intégrer la mise en réseau et la stratégie de développement des sites vitrines dans les programmes de la MDE et le programme Hérault Environnement
- Intégrer une programmation de la MDE sur

la thématique du grand paysage (thème 2019)

- DFCI et Espaces Verts :
  - Sensibiliser le grand public sur les thématiques « gestion raisonnée des espaces verts », « zéro phyto », « préservation de la ressource en eau » et « Nature en ville »
  - Renforcer la sensibilisation du grand public rencontré sur les ENS dans le cadre des missions des forestiers sapeurs, en prenant appui sur le réseau « sentinelles de la biodiversité ».

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
----------------------------	--------------------	-----------	--------------------------

<b>Partenaires</b>	Réseau associatif d'éducation à l'environnement
--------------------	---



# 3

## Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics

Axe 5 : Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature

### Action n°15

#### Rendre accessible le réseau des sites ENS à l'ensemble des publics

##### ■ Contexte

Le réseau des sites ENS peut trouver un rôle à part entière dans l'accompagnement et la prise en compte de tous les handicaps, et en tant que vecteur de lien social pour les publics en difficultés.

Une partie des publics ne dispose pas nécessairement des moyens de mobilité lui permettant d'accéder à des secteurs non

desservis par les transports en commun, ou desservis à une cadence non compatible avec une sortie sur un site ENS.

Le Département a déjà amorcé le travail sur les modalités d'accès aux sites ENS. Il a organisé expérimentalement des sorties pour les publics en difficulté, où la mobilisation de moyens de transport spécifiques est nécessaire. Cette action est à poursuivre et à développer.

##### ■ Description

- Au travers de la concertation sur les plans de mobilité des SCOT, contribuer à la prise en compte et à l'organisation de dessertes locales par les transports en commun et des réseaux de mobilités douces
- Mettre en œuvre des accès et connexions au réseau départemental de mobilités douces et aux transports en commun
- Etudier les potentialités de co-voiturage vers les sites ENS à partir du réseau des aires départementales
- Favoriser la mobilité vers les sites à partir de plateformes numériques de covoiturage

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Associations d'aide aux publics en difficulté, EPCI, Hérault Transport		

# 3

## Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics

Axe 5 : Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature

### Action n°16

#### Favoriser l'accès à la nature comme outil d'intégration sociale

##### ■ Contexte

Le contact avec la nature est un moyen d'intégration sociale particulièrement pertinent. Par ailleurs, la politique développée doit veiller à

prendre en compte tous les handicaps - moteur, sensoriel, psychique, mental - mais également les situations de difficulté sociale.

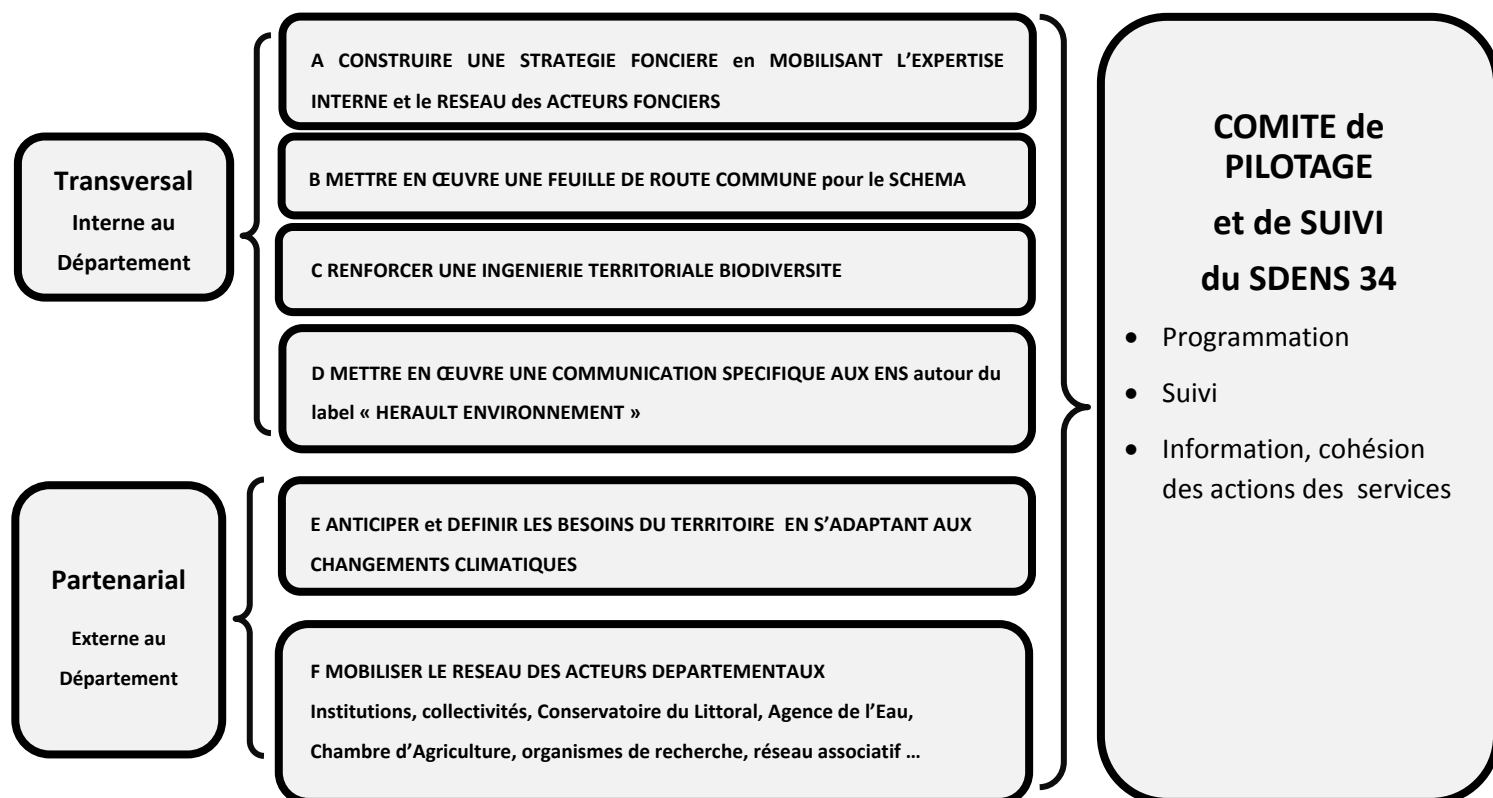
##### ■ Description

- Mise en place d'équipements adaptés : sentiers personnes à mobilité réduite, panneaux pour déficients visuels, etc.
- Mise en place de programmes d'animations pédagogiques élargies aux personnes en situation de handicap ou de difficulté sociale et leurs aidants et accompagnateurs. Ces programmes seront spécifiquement dédiés à ces publics cibles ou permettront de mixer les publics sur un même évènement.
- Les outils développés pourront intégrer les dernières recherches sur les approches sensorielles des espaces naturels : visuelles, auditives, olfactives ou gustatives.

<b>Rôle du Département</b>	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
<b>Partenaires</b>	Associations d'aide aux publics en difficulté, réseau associatif d'Education à l'Environnement		

## Mise en œuvre et pilotage

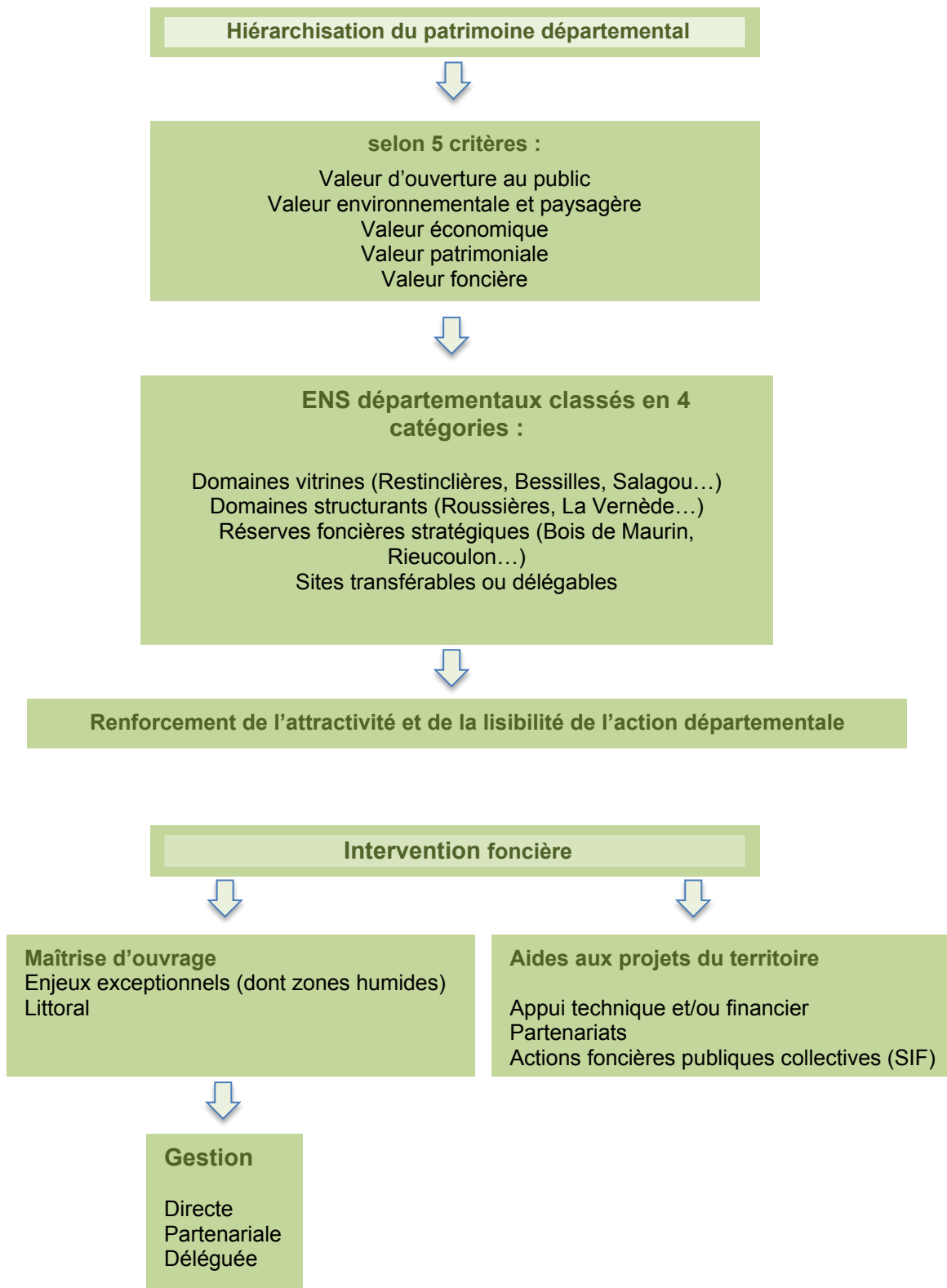
Afin d'établir une feuille de route commune, de piloter et d'animer le schéma, **un comité de pilotage** associant élus, services, partenaires institutionnels, associatifs et scientifiques sera mobilisé. Il aura en charge la mise en œuvre du Schéma et des actions qui l'accompagnent.



Une des premières actions consistera à définir une **stratégie foncière** sur les **espaces naturels** appliquée à **l'ensemble du territoire** en :

- Hiérarchisant le patrimoine départemental
- Priorisant les champs d'intervention fonciers du Département, des collectivités et des partenaires

Selon les principes suivants :





La mise en œuvre du schéma devra par ailleurs, prendre en compte la **dimension partenariale et les évolutions de notre territoire** :

- Outre la dimension fortement transversale de cette politique en interne, **l'implication des acteurs locaux** est **indispensable** pour contribuer à l'atteinte des objectifs du schéma. Le **réseau des partenaires** devra être mobilisé: collectivités, Etat, Agence de l'Eau, Conservatoire du Littoral, Chambre d'agriculture, gestionnaires d'espaces naturels, associations, partenaires scientifiques, Fédération de chasse, de pêche,... Ces partenaires, par leur implication dans l'élaboration du schéma et par leur action sur les territoires, seront associés pour contribuer à la mise en œuvre des actions.
- L'enjeu du **changement climatique** devient de plus en plus prégnant. Ce changement aura un impact sur les paysages, la répartition des espèces mais également sur la **vie quotidienne** des habitants dans l'Hérault. Au travers du schéma, et de ses missions d'ingénierie territoriale, le Département pourra développer des outils afin de proposer une **réponse adaptative** ou d'atténuation face aux besoins des territoires. Les ENS seront au cœur d'une démarche prospective sur l'évaluation des impacts du changement et les adaptations possibles pour les espèces, la protection des populations contre les risques naturels, la mutation des paysages agricoles et pastoraux.... En cela, le **réseau de sites** constituera un **terrain d'expérimentation** et servira de support d'accompagnement aux démarches d'études et de recherches sur ce sujet, ou à la mise en place de projets innovants ou exemplaires. »

# Budget

Le budget alloué à la mise en œuvre du schéma s'appuie notamment sur le **financement spécifique** constitué par la recette provenant de la **part départementale de la Taxe d'Aménagement ENS** ; il peut, le cas échéant, être complété par le **budget général** et la sollicitation de **cofinancements**, le tout dans le respect des montants disponibles au budget départemental et des priorités fixées par l'institution.

## Estimation budgétaire 2019-2021

L'**estimation** budgétaire telle que figurant ci-dessous a été établie sur une période de trois ans, ventilée **selon les 3 orientations et 5 axes** du schéma. Elle permet d'apprécier ce que pourrait être le budget du SDENS34 sur la **période 2019-2021 selon les priorités** des actions. Les montants à mobiliser estimés sont susceptibles de faire l'objet d'ajustements au fur et à mesure de l'avancement du schéma.

			Budget total	Budget actuel (3 ans)	Renforcement ou action nouvelle (3 ans)			
Les ENS facteur de développement équilibré des territoires	Axe 1 - Construire un réseau des ENS	Structurer, valoriser, conforter le réseau des ENS départementaux	Priorité 1					
		Poursuivre la veille foncière et la mise en œuvre d'une expertise foncière au service des collectivités et des services départementaux						
		Accompagner le développement de sites sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales				Priorité 2		
		Poursuivre le déploiement des actions en faveur de la biodiversité						
		<b>Total Axe 1</b>						
	Axe 2 - Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité	Accompagner les projets de préservation et de réhabilitation des champs d'expansion des crues et des zones humides	Priorité 1					
		Accompagner les collectivités dans la connaissance des espaces naturels et la prise en compte de la biodiversité dans leurs documents d'urbanisme	Priorité 2					
		Sensibiliser les élus en charge des documents d'urbanisme						
		<b>Total Axe 2</b>	<b>285 000 €</b>	-	285 000 €			

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires	Axe 3 - Accompagner l'agriculture et les initiatives innovantes	Soutenir les actions en faveur de la biodiversité dans les espaces agricoles	Priorité 2		
		Valoriser les ENS comme supports aux métiers de la gestion de l'espace	Priorité 3		
		<b>Total Axe 3</b>	<b>330 000 €</b>	330 000 €	-
	Axe 4 - Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages	Structurer, développer, animer des sites vitrines « entrée de réseau » avec une offre pédagogique	Priorité 1		
		Poursuivre et développer les programmes d'éducation à l'environnement (Maison départementale de l'environnement)	Priorité 1		
		Poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la politique ENS	Priorité 2		
		Promouvoir une offre touristique autour des sites ENS et des sports de nature	Priorité 3		
		Développer des actions pédagogiques sur les ENS pour les collégiens	Priorité 3		
		<b>Total Axe 4</b>	<b>2 700 000 €</b>	2 250 000 €	450 000 €
		Axe 5 - Agir pour une équité territoriale et sociale dans l'accès à la nature	Favoriser l'accès à la nature comme outil d'intégration sociale	Priorité 1	
Rendre accessible le réseau des sites ENS à l'ensemble des publics	Priorité 3				
<b>Total Axe 5</b>	<b>390 000 €</b>		-	390 000 €	
Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics					

<b>DISPOSITIFS TRANSVERSAUX ET PARTENARIAUX</b>	<b>Transversal Interne</b>	Construire une stratégie foncière en mobilisant l'expertise interne et le réseau des acteurs fonciers	<b>Priorité 1</b>
		Mettre en œuvre une feuille de route commune pour le schéma ENS	
		Mettre en œuvre une communication spécifique aux ENS	
		Renforcer une ingénierie territoriale biodiversité	<b>Priorité 3</b>
	<b>Partenarial Externe</b>	Mobiliser le réseau des acteurs départementaux	<b>Priorité 2</b>
		Anticiper et définir les besoins du territoire en s'adaptant aux changements climatiques	<b>Priorité 3</b>

## TOTAL Estimation 2019-2021

(3 exercices / hors coût de personnels dédiés)

**8 205 000 €**

*Budget actuel*

6 219 000 € (75 %)

*Renforcement d'actions*

861 000 € (10 %)

*Actions nouvelles*

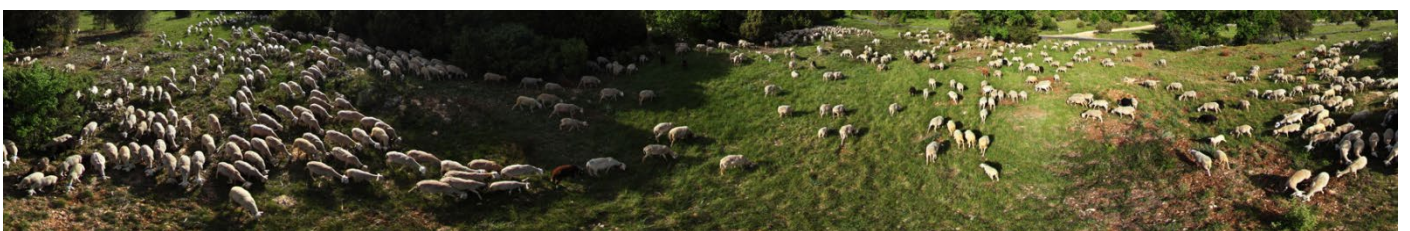
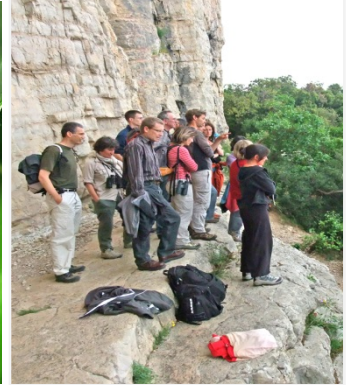
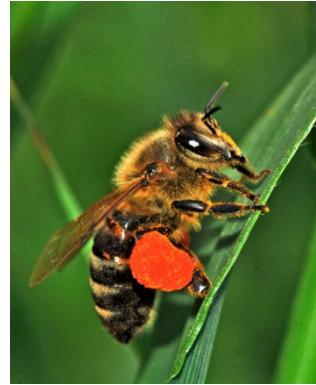
1 125 000 € (15 %)



## Glossaire

CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
CC : communauté de communes  
CDESI : commission départementale des espaces sites et itinéraires  
CDRP : comité départemental de randonnée pédestre  
CEFE-CNRS : centre d'écologie fonctionnelle et évolutive – centre national de la recherche scientifique  
CEN L-R : conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon  
DREAL LR : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon  
EEDD : éducation à l'environnement et au développement durable  
ENS : espace naturel sensible  
EPTB : établissement public territorial de bassin  
ESI : espaces sites et itinéraires  
FDC : fédération des chasseurs  
OGS : Opération Grand Site  
ONCFS : office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONF : office national des forêts  
PAEN : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains  
PDESI : plan départemental des espaces sites et itinéraires  
PDIPR : plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées  
PLU : plan local d'urbanisme  
PNA : plan national d'actions  
PNR : parc naturel régional  
PPRi : plan de prévention du risque inondation  
SIF : schéma d'intervention foncière  
SCOT : schéma de cohérence territoriale  
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SINP : système d'information sur la nature et les paysages  
SRCE : schéma régional de cohérence écologique  
TA : Taxe d'Aménagement  
TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles  
TDEV : Taxe Départementale des Espaces Verts  
TVB : trame verte et bleue  
UICN : union internationale pour la conservation de la nature  
UNESCO : United Nations educational, scientific and cultural organization (organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)  
ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux  
ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique  
ZPS : zone de protection spéciale  
ZSC : zone spéciale de conservation





Crédits photos : X.Boutolleau, R.Majurel, H.Sosa, N.Nion (CD34), P Cauchois (CEN LR), Conservatoire du Littoral







© DGA DETIE

Direction de l'environnement  
et du cadre de vie  
*Edition février 2019*



Hôtel du Département  
Mas d'Alco  
1977 avenue des Moulins  
34087 MONTPELLIER cedex 4  
*herault.fr*



Photo de couverture : © Xavier Boutolleau - Atelier Départemental des Moyens Graphiques - janv. 2019